

Propositions CTAMO à la conférence des délégués AMO 2012

La CTAMO présente aux délégués de la conférence des délégués AMO du 24.3.2012 des propositions concernant les domaines / règlements de concours et les justifie / expliquent comme suivant :

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A) Organisations des concours (supplément à Art. 4)

La SCS est l'organisation faîtière des membres attachés, ceux-ci sont des clubs SCS sous forme de sections locales et de clubs de race. Les clubs SCS fournissent divers prestations cynologiques pour la communauté et selon le règlement ils peuvent organiser des concours.

La SCS et ses structures rattachées (la AG AMO y compris) mettent à disposition la plupart des infrastructures nécessaires avec leurs engagements volontaires: Règlements, juges de concours, formation, administration, comités etc.

Bref: Sans clubs SCS, AG AMO et SCS il n'y a pas d'infrastructure utilisable.

La conférence des délégués 2010 à Rothenthurm a chargé la CTAMO de soutenir les clubs SCS. La CTAMO a tenu compte de cette décision, par exemple elle favorise les clubs SCS posant leurs candidatures pour l'organisation de championnats suisse ou de qualifications respectivement pour les championnats internationaux.

Surtout dans le domaine agility, des organisateurs tiers se sont établis pour organiser des concours (c'est à dire le club SCS ne donne seulement le nom). Les concours agility sont depuis 2006 organisés de plus en plus par de tels organisateurs tiers.

Quelques données concernant les concours agility pour l'année 2011:

- 62 organisateurs ont organisés totalement 269 concours.
- De ces 269 concours, 136 concours (= 51%) ont été organisés par **5 organisateurs** (= 8%) ; ces 5 organisateurs sont des organisateurs tiers.
- En tous environ **30%** des concours agility ont été organisés par des clubs SCS et **70%** par des organisateurs tiers.

Résultat:

- Les clubs (qui forment et portent la structure de la SCS!) sont de plus en plus remplacés, concernant les dates et / ou la géographie, par des organisateurs tiers; ils perdent une source de revenus « naturelle » et bienvenue.
- Les 5 „plus forts“ bénéficiaires (privés) organisent ensemble 51% des concours et revendent ainsi aussi les ressources dans les mêmes dimensions, mais mal repartis : Juges, administration de l'organisation, halles / terrains, aides etc. Le grand part important des ressources est cependant mis à disposition par les autres 92% (clubs SCS).

La CTAMO reconnaît que quelques organisateurs tiers ont beaucoup contribué à l'organisation, l'infrastructure et le déroulement plus professionnel des concours. En même temps, la CTAMO est

très préoccupé que ce développement d'un côté mène à une monopolisation des ressources et des concours et que à long terme ceci signifie la fin des clubs agility.

En plus les organisateurs tiers ne prennent pas de responsabilité „social“; ils ne sont obligés à personne. Il existe aussi un risque de concentration. Si un des organisateurs tiers les plus grands décide de ne plus organiser des concours d'aujourd'hui à demain, les clubs ne seraient pas capables de remplir à court terme le vacuum en résultant. Cette dépendance de plus en plus croissante et non prévisible influence aussi les sportifs.

La CTAMO aspire à un retour d'une moyenne saine. Une restriction trop rigoureuse nuit aux événements des concours et aurait comme effet le contraire. Les organisateurs avec une propre infrastructure couverte (halle ou terrain avec toit) obtiennent un plus grand contingent car la préparation et l'entretien entraînent des frais: l'infrastructure peut être mis à disposition à d'autres personnes pour entraînement, concours etc.

Nous demandons aux délégués de défendre les intérêts de leur club et de laisser à l'arrière-plan leurs propres intérêts en traitant cette proposition.

Donc la CTAMO fait la proposition de limiter le nombre de concours par organisateur dans le sens d'une régulation modérée dans l'article 4 « Dispositions générales ». Ainsi on pourrait répartir les ressources plus équitablement, éviter des monopoles et dépendances possibles et soutenir les clubs SCS qui organisent des concours agility.

Indication: La modification demandée est une manifestation de volonté conforme au sens et peut être si nécessaire modifiée concernant la formulation afin d'être correct dans le sens juridique. La formulation définitive se fait après l'approbation de la proposition avec l'accord du bureau juridique de la SCS.

B) Correction des termes „Épreuves“ et „Concours“ (tous les articles en question)

Dans les Dispositions générales, les deux termes sont utilisés. Une correction linguistique est donc nécessaire.

2. RÈGLEMENT OBEDIENCE

Les modifications principales sont:

- En général, les dispositions concernant toutes les classes ont été enlevées des articles des différents exercices et réunis dans le part général du règlement (à partir du point 5.5.2 Position face)
- Quitter le ring mène en général à une exclusion.
- Le chien porte pendant tous le concours un collier.
- La classe 3 est menée seulement selon le règlement international (= uniformisation).
- Le début des exercices: plus „Es-tu prêt?“ mais nouveau „L'exercice commence «.
- Exercice 4 est adapté au nouveau schéma international:
 - dans la classe 1: une de deux position possible (Assis ou Terre).
 - dans la classe 2: deux de trois position possible (Assis, Debout ou Terre)
- Exercice 5: dans la classe 2 la position Debout est commandé après environ 9 mètres (avant après environ 18 mètres => « avant le 3^{ème} tiers »).
- NOUVEAU: Possibilité de relégation après 3 concours pas réussis.

Raisons / déclencheur des modifications dans le règlement national Obedience

- Règlement FCI change dans la classe 3.

- Règlement FCI comprend nouveau aussi les classes 1 et 2.
- Règlement FCI ne connaît pas de classe Débutant.
- Règlement FCI offre pas assez de moyen d'augmenter continuellement le degré de difficulté.

3. CHAMPIONNAT SUISSE OBEDIENCE

Les modifications principales sont:

- Le CS est mené selon le règlement FCI de la classe 3.
- Condition de participation: 2 x la qualification „b“ sous deux juges différents et deux organisateurs différents.
- Période de temps pour les résultats de qualification: depuis la clôture des inscriptions du CS de la dernière année à la clôture des inscriptions du prochain CS.
- Limitation du nombre de participants à au maximum 50 participants. Si plus de 50 teams se sont qualifiés, les 50 teams avec les meilleurs résultats de qualification peuvent y participer.

4. RÈGLEMENT AGILITY

La FCI modifie déjà pour le 1.1.2012 le règlement international FCI. Malheureusement ce nouveau règlement a seulement été accessible si tard que pas toutes les modifications ont pu être faites raisonnablement dans le court temps.

C'est pourquoi la CTAMO propose d'intégrer les aspects qui ne causent pas de problème tout de suite dans le règlement 2012. Ceux-ci sont:

- Supprimer la combinaison et en même temps augmentation du nombre d'obstacle de 20 à 22 obstacles dans le parcours.
- Le set d'obstacle contient nouveau au moins 12 sauts (avant 10).
- Les barres doivent avoir au moins trois segments de couleurs contrastantes.
- Le saut double : La barre du saut plus haut doit être au moins 10 cm plus long.
- Passerelle / palissade: La construction doit permettre de poser un tunnel souple sous l'obstacle sans danger pour le chien.
- Slalom: uniforme seulement 12 piquets
- Pneu: Le pneu qui s'ouvre est permis et le jugement est réglé.

Toutes les autres modifications dans le règlement FCI doivent être vérifiées plus approfondi pour prévoir l'adaptation. Ces modifications entraînent des modifications de construction et de mesures massives des obstacles. La CTAMO veut traiter et réaliser ces modifications lors de la prochaine conférence des délégués.

En plus la CTAMO propose les modifications suivantes:

- Jumping peut être ouvert pour plusieurs catégories et classes.
- Amélioration pour les sportifs handicapés.
- Supprimer le temps de parcours standard maximum (TPSM) car ce temps cause des problèmes.
- Nouvelle formulation du temps de parcours maximum pour meilleur compréhension.
- Tunnel souple: au moins 5 fixations.
- Fixation de l'assortiment des numéros (régulé nulle part jusqu'à présent).
- Nouveau: raisons d'élimination:
 - Comportement pas sportif du conducteur.
 - Début de l'épreuve sans autorisation du juge.

En plus la CTAMO a rédigé le règlement respectivement a formulé de nouveau quelques passages en vue de l'approbation des propositions.

5. CHAMPIONNAT SUISSE INDIVIDUEL AGILITY

Pas de modifications véritables, mais quelques passages ont été formulés de nouveau pour une meilleur compréhension. Ces passages menaient toujours à des discussions et malentendus.

6. CHAMPIONNAT SUISSE DES CLUBS AGILITY

Pas de modifications véritables, mais quelques passages ont été formulés de nouveau pour une meilleur compréhension. Ces passages menaient toujours à des discussions et malentendus.

7. CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX AGILITY

- Modifications aux nouvelles directives pour le CM dans le règlement FCI agility.
- Supprimer la directive „L'ordre de départ est à inverser dans la deuxième épreuve » dans Art. 1.3.3

Gächlingen 20 février 2012

Remo Müller
Président CTAMO